

TZR Spécial phase d'ajustement

DÉFENSE DES TZR ET DE LA MISSION DE REMPLACEMENT DÉFENSE DE LA FONCTION PUBLIQUE

À mesure que le vivier de titulaires remplaçants s'amenuise, du fait de l'absence d'attractivité de nos métiers, la fonction de remplaçant est toujours plus malmenée, soumise à une flexibilité débridée, au mépris des droits des collègues. **Le SNES-FSU combat depuis plusieurs années la dégradation des conditions d'emploi des TZR, comme des non-titulaires.**

Pour les TZR, cette dégradation passe par des dates toujours plus anticipées pour l'examen paritaire des affectations à l'année des TZR : **l'enjeu, pour l'Administration, est d'avoir ensuite les mains libres pour recruter de nouveaux contractuels et affecter toutes et tous en dehors de tout examen paritaire, et sans considération pour les droits des personnels** (non-respect des préférences, de la zone de remplacement, du droit de ne pas effectuer plus d'une heure supplémentaire, etc.).

Cela nous avait conduits, l'an dernier, à lancer l'action « **TZR en colère** », suite à laquelle le rectorat avait fini par reculer, après avoir tenté de soustraire un nombre très conséquent de BMP (blocs de moyens provisoires) à l'examen paritaire. Nous avions finalement obtenu que soit effectué le travail habituel pour cette opération. Pourtant, cette année, **l'Administration reconduit le même dispositif, avec une seule priorité : masquer la crise de recrutement en se prévalant à la rentrée d'avoir mis des professeurs, titulaires ou non, devant les élèves. Qu'importe alors s'il faut pour cela sacrifier les conditions d'emploi des enseignants !**

Le rectorat, toujours innovant quand il s'agit d'obtenir plus de flexibilité, a par ailleurs introduit dans la circulaire académique une nouveauté : les TZR sont invités à se déclarer volontaires pour deux HSA sur leur fiche de préférence. **Le SNES-FSU dénonce cet ajout après coup, non discuté avec les organisations syndicales, signe du peu de considération pour le dialogue social dans l'académie de Versailles. Il invite les collègues TZR à la prudence concernant ce choix (p. 9 et 11).**

La dégradation des conditions d'emploi des titulaires, qui se poursuit cette année, s'inscrit dans une logique cohérente de destruction du Service public et des garanties qu'il offre, aux usagers comme aux agents. En effet, le gouvernement en place n'en fait aucun mystère : le Service public tel que nous le connaissons en France est selon lui obsolète et doit disparaître ; le recours à la contractualisation et au recrutement local sont présentés comme le remède à tous les problèmes. La fin du statut semble le nouvel horizon. Pour atteindre cet objectif, tous les moyens sont bons. Vendredi 25 mai, dans le cadre du « chantier dialogue social », un document (consultable sur notre site) a été présenté aux organisations syndicales de la Fonction publique, annonçant tout simplement la suppression du paritarisme (**voir p. 3**). À travers ce projet, c'est une certaine idée de la Fonction publique qui est remise en cause.

On est bien loin de l'esprit qui présidait, en 1946, à la fondation du paritarisme : en institutionnalisant le contrôle sur les actes de gestion des personnels de la Fonction publique, **le paritarisme met jusqu'à présent les agents de la Fonction publique à l'abri des pressions politiques, des changements de gouvernement. Il constitue une garantie pour les droits des personnels, mais aussi et surtout pour l'accès de tous aux services publics.** Loin d'être une lubie du vieux monde, le paritarisme reste pour nous une idée qui a de l'avenir, dans un pays où le dialogue social a encore du chemin à faire pour progresser. Ce que le gouvernement présente comme un axe de modernisation est un projet régressif et délétère, une véritable menace pour notre pays. Voulons-nous vraiment livrer le Service public à l'arbitraire, inscrire dans la loi la possibilité de passe-droits ?

=> **Défendons l'idée d'une Fonction publique au service de l'intérêt général, mobilisons-nous!**

Sophie Vénétitay, Pascale Boutet, Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles

RÉUNION TZR
Mercredi 27 juin
de 14h30 à 17h30
à la section académique
du SNES-FSU à Arcueil

Phase d'ajustement,
rentrée 2018...
Connaître ses
droits et
les faire respecter !

Sommaire

- P.1** Editorial
- P.2** Fiche de suivi syndical
- P.3** Phase d'ajustement : calendrier et contexte
- P.4** Tous nos conseils pour formuler des préférences
- P.5** Groupements de communes de l'académie
- P.6 et 7** Carte des ZR de l'académie
- P.8 et 9** Droits et obligations des TZR
- P.10 et 11** ISSR et frais de déplacement : les indemnités auxquelles vous avez droit
- P.12** Vous informer et défendre vos droits

Dossier réalisé par le
Secteur Emploi de la
section académique :

François Beral
Laurent Boiron
Hervé Chauvin
Claudette Chedal
Sophie Macheda
Antonia Magnani
Marine Ochando
Jessica Prévost
Maud Ruelle-Personnaz

SNES Versailles Infos.
N° de Commission Paritaire 1122S05547.
N° ISSN 1291-5246 – Hebdomadaire.
Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros.
Édité par section académique du SNESde Versailles
(Syndicat National des Enseignements du Second degré)
3, rue Guy de Gouyon du Verger –
94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 01 41 24 80 56
Directrice de publication Marie Chardonnet.
Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES.